

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
du lundi 30 juin 2025  
**N° CP-2025-5-15-3**  
**N° applicatif 12303**

### **15<sup>ème</sup> Commission**

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

### **Direction**

Direction santé, prévention, PMI

## **CONTRAT LOCAL DE SANTE DE LA VILLE D'ALTKIRCH 2025-2028**

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente d'approuver l'extension du périmètre géographique d'action du Contrat Local de Santé de la Ville d'Altkirch (2025-2028) et d'en autoriser la signature par Madame Sabine DREXLER, Conseillère d'Alsace du canton d'Altkirch.

### **1. Le Contrat Local de Santé et sa déclinaison altkirchoise**

Le Contrat Local de Santé (CLS), encadré par la loi de réforme de l'hôpital de 2009 et la loi de modernisation de notre système de santé de 2016, est un dispositif réglementé par les articles L. 1434-10 IV et L. 1434-2 du Code de la santé publique. Ce contrat permet la mise en œuvre du projet régional de santé 2018-2027, par accord entre l'Agence Régionale de Santé et les collectivités territoriales.

La Collectivité européenne d'Alsace joue un rôle clé de partenariat institutionnel et cette démarche s'inscrit complètement dans les enjeux du Plan Santé Alsace 2024-2028 voté le 20 juin 2024 (délibération n° CD-2024-2-3-1) :

- Enjeu 1 : La santé au cœur de toutes nos politiques
- Enjeu 2 : La santé dans les territoires au plus près des habitants
- Enjeu 3 : La santé à l'échelle du Rhin Supérieur

Les objectifs de ce plan visent à améliorer l'accès aux soins, coordonner les services sanitaires et médico-sociaux, et soutenir nos publics prioritaires afin de réduire les inégalités de santé.

Le CLS de la Ville d'Altkirch 2022-2025 a été approuvé par la Commission permanente le 8 décembre 2022 (délibération CP n°2022-11-15-2).

Ainsi, le CLS de la Ville d'Altkirch pour 2022-2025 est basé sur un diagnostic local et le travail collaboratif de plusieurs partenaires. Ce contrat se concentre sur trois axes stratégiques : l'amélioration de l'offre de soins, la prévention et la promotion de la santé,

et l'augmentation de la visibilité et accessibilité des services de santé. Chaque axe comprend des objectifs spécifiques et des fiches actions détaillées pour :

- Fluidifier les parcours de soins,
- Améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé,
- Promouvoir des comportements sains,
- Améliorer les conditions environnementales,
- Augmenter la visibilité et l'accès géographique aux soins et à la prévention.

Ces efforts sont coordonnés par des comités techniques et validés par un comité de pilotage, impliquant les agents de la Collectivité européenne d'Alsace sur le territoire pour la réalisation des objectifs.

## 2. Avenant n°1 au Contrat Local de Santé d'Altkirch

Au cours du comité de pilotage qui s'est tenu le 12 septembre 2023, les membres présents ont exprimé leur volonté de poursuivre le Contrat Local de Santé, suggérant son extension aux communautés de communes Sundgau et Sud Alsace Largue.

Suite à cette proposition, l'extension du Contrat Local de Santé d'Altkirch a été approuvée lors de plusieurs séances par les instances locales correspondantes : le Conseil Municipal de la ville d'Altkirch le 29 janvier 2024, le Conseil Communautaire du Sud Alsace Largue le 20 juin 2024, et le Conseil Communautaire du Sundgau le 27 juin 2024. Les délibérations relatives à ces approbations sont jointes en annexe au présent rapport.

A cet effet et pour que la Collectivité européenne d'Alsace puisse également réserver une suite favorable à cette proposition, il est nécessaire d'approuver le projet d'avenant n°1 également joint en annexe au présent rapport.

Pour rappel, ce CLS s'articule autour de 3 axes stratégiques déclinés en six objectifs et 19 fiches actions. Certaines actions sont sujettes à modification avec l'élargissement du CLS :

- Axe 1 : Offre de soins
  - o Objectif 1 : Fluidifier le parcours de soins des habitants, notamment les plus vulnérables
    - Fiche action n°1 : Favoriser l'utilisation d'un outil numérique unique et commun aux professionnels de santé
    - Fiche action n°2 : Mettre en réseau les professionnels des champs sanitaire, médico-social et social pour mieux accompagner les personnes âgées et/ou en situation de handicap
    - Fiche action n°3 : Soutenir le développement du lien ville-hôpital afin de faciliter le parcours de soins des personnes
    - Fiche action n°4 : Améliorer la prévention et l'accès aux soins en santé mentale. Le CC Sundgau serait identifié comme interlocutrice.
  - o Objectif 2 : Agir sur l'attractivité du territoire
    - Fiche action n°5 : Renforcer l'accueil des étudiants en santé et l'installation de nouveaux médecins sur le territoire. La CC Sundgau pourrait participer à des projets autour de l'hébergement des stagiaires ou de promotion du territoire auprès des étudiants.
    - Fiche action n°6 : Fédérer les acteurs de l'enfance et de l'adolescence et renforcer l'offre d'accompagnement sur le territoire. La CC Sundgau est déjà financeur de certaines structures (Maison des adolescents, Le Cap...)
- Axe 2 : Prévention, promotion de la santé et environnement
  - o Objectif 3 : Favoriser le déploiement d'actions de prévention adaptées aux besoins

- Fiche action n°7 : Poursuivre le déploiement d'actions de prévention à destination des enfants et des jeunes et favoriser leur implication dans la construction des actions de prévention. La CC Sundgau participe déjà à la mise en avant des associations qui font de la prévention (Forum des associations, tout le Sundgau en piste, Semaine olympique des écoles, ...)
- Fiche action n°8 : Conseils et accompagnement pour agir en promotion de la santé en faveur des jeunes
- Fiche action n°9 : Promouvoir l'activité physique et sportive auprès des enfants et des adolescents présentant des facteurs de risque de sédentarité
- Fiche action n°10 : Développer des actions de prévention autour des violences faites aux femmes. La CC Sundgau subventionne déjà l'intervenante Sociale en Gendarmerie par exemple.
- Fiche action n°11 : Prévenir les cancers et accompagner les personnes malades ainsi que leurs proches. Action co-portée par la Ligue contre le Cancer (pour exemple, la CC Sundgau a offert les panneaux espaces sans tabac à chaque commune)
- Fiche action n°12 : Favoriser le déploiement du sport-santé sur le territoire
- Fiche action n°13 : Mener une stratégie sur la promotion du bien vivre et bien manger
- Fiche action n°14 : Séance de sport dans le cadre du projet innovant proposé pour les Séniors demandeurs d'emploi de plus de 50 ans 3/3
- Objectif 4 : Améliorer l'environnement et le cadre de vie
  - Fiche action n°15 : Mettre en place et communiquer sur les actions pour améliorer la qualité de l'air. Action co-portée par Atmo Grand Est. Coordination des actions avec le PCAET.
  - Fiche action n°16 : Construire une stratégie territoriale visant à renforcer l'utilisation des mobilités douces (vélo, marche, à pied etc.). La CC Sundgau est déjà engagée sur ce sujet.
- Axe 3 : Visibilité et accessibilité de l'offre
  - Objectif 5 : Communiquer sur l'offre de soins et de prévention du territoire
    - Fiche action n°17 : Améliorer la visibilité autour de l'offre de soins et de prévention présente sur le territoire. La CC Sundgau a déjà pris en charge la conception et l'hébergement d'un annuaire Santé – Social – Solidarité du Sundgau.
  - Objectif 6 : Assurer un maillage de l'offre sur l'ensemble du territoire
    - Fiche action n°18 : Elargissement du périmètre d'action et de la gouvernance du Contrat Local de Santé
    - Fiche action n°19 : Favoriser l'accès géographique à l'offre de soins et de prévention

Les agents de la Collectivité européenne d'Alsace participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions relevant de leurs compétences. En outre, la Collectivité européenne d'Alsace, représentée par la Conseillère d'Alsace du Canton d'ALTKIRCH Madame Sabine DREXLER, est engagée dans les instances de gouvernance du Contrat Local de Santé.

Compte tenu de l'implication de la Collectivité européenne d'Alsace dans les politiques sociales et de santé publique, ainsi que de l'importance de la mutualisation des compétences et des ressources, je vous propose :

- D'approuver l'avenant n°1 au Contrat Local de Santé de la Ville d'Altkirch pour la période 2022-2025, joint en annexe au présent rapport, à conclure entre la

Collectivité européenne d'Alsace et la Ville d'Altkirch, les Communautés de Communes Sundgau et Sud Alsace Largue.

Les éléments essentiels de cet avenant portent sur l'extension du périmètre géographique d'action du contrat aux communautés de communes Sundgau et Sud Alsace Largue ainsi que sur la modification de certains de ses fiches actions (fiches n°4, 5, 6, 7, 10, 11, 15, 16, 17, 19.....) ;

- D'autoriser Madame Sabine DREXLER, Conseillère d'Alsace du canton d'Altkirch, à signer l'avenant n°1 précité.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur ces propositions.